



À Madame Joëlle Merges

À Madame Dani Schumacher (contactée au même sujet par notre vice-président M. Romain Kremer)

L'article de presse publié à la page 3 du Wort du 16 août courant concernant une interview (par Mme Joëlle Merges) de M. Michel Cloos, président du SNE (Syndicat national des enseignants) a retenu toute notre attention. Comme l'article vise un nombre important de membres de l'AGC, la représentation syndicale de la carrière du rédacteur, nous profitons du droit de réponse pour prendre position à l'égard des propos avancés.

Veillez agréer, Madame Merges, Madame Schumacher, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Pour le bureau exécutif de
l'Association générale des cadres (AGC/CGFP),
Thierry Ries
Secrétaire général*

La mise en œuvre du processus de Bologne et les effets sur les carrières étatiques

Nous ne partageons pas l'analyse de M. Cloos qui dit qu'une nouvelle classification barémique des instituteurs est vouée à l'échec en raison d'appétits rémunérateurs d'autres carrières. L'association générale des cadres (AGC/CGFP) revendique uniquement une meilleure formation, mais n'a récemment pas formulé de revendication salariale pour la carrière du rédacteur. Par ailleurs nous ne pouvons pas accepter l'amalgame que M. Cloos fait entre la revendication de carrière des instituteurs et une prime de formation spéciale que touchent certains membres de l'AGC. Actuellement il existe dans la fonction publique des dizaines de primes accordées à des fonctionnaires

d'une multitude d'administrations, dont aussi l'enseignement. Ces primes ont été introduites chaque fois pour des motifs justifiés et bien précis, de sorte qu'elles ne peuvent être mises en avant pour justifier une nouvelle classification barémique des instituteurs.

L'AGC revendique depuis les années quatre-vingt, un relèvement du niveau d'études requis pour l'accès à la carrière. Depuis lors, d'autres carrières moyennes comparables dont les instituteurs ont revendiqué et obtenu un allongement de leur formation, alors que la carrière du rédacteur en a été écartée de manière systématique.

Dans le cadre de l'élaboration du projet de loi relatif à l'Université de Luxembourg, l'AGC avait préconisé la création d'un « Institut Supérieur d'Administration et de Gestion », parallèlement aux établissements d'études post-secondaires mentionnés audit projet, à savoir le CunLux, l'ISERP, l'IST et l'IEES. Cette formation post-secondaire des postulants à la carrière moyenne consistait en un cycle d'études à plein temps dans les matières économie, droit, comptabilité, finances publiques e. a., études à organiser sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Cette démarche n'ayant malheureusement pas abouti, l'AGC a adapté sa revendication de longue date à la nouvelle situation, pour plaider en faveur d'une formation de type « bachelor professionnel » comme critère d'accès à la carrière. Cette revendication, libre de toute connotation rémunératoire, vise exclusivement à mieux préparer les futurs rédacteurs à la complexité accrue de leurs tâches administratives quotidiennes.

En vue de la réorganisation structurelle des carrières de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du processus de Bologne, l'AGC plaide en faveur d'une conservation des équilibres actuels entre les carrières étatiques par le seul biais de la formation. Dans cet ordre d'idées nous espérons vivement obtenir gain de cause après des décennies de revendication d'une formation allongée.

Le bureau exécutif de l'AGC